Arbres recensés dans la propriété sise rue Souveraine,55 à Ixelles

Photographies

Le hêtre pourpre (*Fagus sylvatica f. purpurea*)

L'arbre, recensé le 6 mars 2008, présente une circonférence de 2.76 m. Son fût haut de 3 mètres supporte une couronne d'environ 12 mètres d'envergure culminant à près de 12 m de haut.
Il se situe à l'est de la parcelle, le long du mur d'enceinte de la propriété, sur un talus envahi par le lierre. Nous avons tenté de dégager la base de l'arbre, ce qui a mis à jour la présence de pierres sur le pourtour du tronc, notamment sur sa face nord.

Il ne présente pas d'intérêt scientifique important : sa circonférence mesurée à 1.50 m vaut 2.76 m. De par sa taille il ne satisfait pas aux critères d'inventaire établis par la Direction des Monuments et Sites. De plus, cette essence est commune à Bruxelles.

Par contre, ce hêtre pourpre possède un intérêt esthétique important : visible de la rue la rue Souveraine qu'il surplombe partiellement, il a développé une couronne imposante. Il apporte incontestablement une note de verdure dans cette rue dépourvue de plantations. Le hêtre pourpre est une essence ornementale fort appréciée et fréquemment plantée dans les anciennes campagnes. Il constitue un élément visuel de grande qualité.

Le dégagement du lierre à la base du tronc nous a permis d'observer une plaie relativement importante au collet de l'arbre côté sud : le bois est en décomposition et ne montre pas de signes de recouvrement de la plaie. Il s'agit d'un point de faiblesse qui pourrait à terme déstabiliser l'arbre.
L'origine de cette plaie n'est pas facile à déterminer, il pourrait s'agir d'une ancienne blessure causée par l'implantation d'un spot lumineux à la base de l'arbre.
Ses racines (difficilement observables de par la présence de lierre et des pierres) périphériques sont blessées, probablement par le passage / stationnement de véhicules.

Pour conclure, la valeur patrimoniale de ce hêtre est grandement tributaire de son impact paysager dans le quartier, sa silhouette étant bien visible de la voirie. Sa faible circonférence par rapport aux autres hêtres pourpre recensés tant sur le territoire communal que régional ne lui confère pas d'intérêt scientifique important. Son état sanitaire pose problème en raison de la plaie au collet : son étendue devrait être quantifiée à l'aide de méthodes non destructives pour déterminer la gravité de la situation. En tout état de cause, ce hêtre est condamné à moyen terme par ce défaut.

Le marronnier commun (*Aesculus hippocastanum*)

L'arbre, recensé le 6 mars 2008, présente une circonférence de 2.47 m. Son fût, haut de 3 mètres supporte une couronne d'environ 12 mètres d'envergure culminant à près de 15 m de haut.

Ce marronnier présente un certain intérêt scientifique : si l'espèce est commune et indigène à Bruxelles, il a atteint un développement intéressant. Sa circonférence est prometteuse par rapport à celle des autres marronniers bruxellois (il est le 131ième plus gros exemplaire sur les 368 que compte la Base de données de la DMS). Il est le 26ième plus gros exemplaire parmi les 29 marronniers recensés sur le territoire communal.

Il possède un certain intérêt esthétique :partiellement visible de la rue Souveraine, il constitue un élément de verdure important.

L'arbre possède de nombreux défauts : deux grandes plaies (1 m * 0.50 m) sont présentes côté sud. Il présente une petite cavité côté nord.
Des nécroses chancreuses d'où coule un exsudat foncé sont présentes en de nombreux endroits du tronc, laissant penser que l'arbre est contaminé par *Pseudomonas syringae*, bactérie responsable du chancre bactérien du marronnier. Cette infection entraîne un retard ou un arrêt de la croissance.
Enfin, l'arbre a subi par deux fois une forte taille de ses branches charpentières comme en témoigne son port.

Il s'agit dès lors d'un arbre intéressant, mais son avenir est compromis par les multiples défauts qu'il présente.

Nous signalons également la présence d'un mélèze (*Larix sp*.) de 92 cm de circonférence sur la parcelle qui ne figure pas sur les plans de la situation existante. Cet arbre ne satisfait pas aux critères de remarquabilité établis par la Direction des Monuments et Sites.

Concernant les mesures de replantation, la Direction des Monuments et Sites suggère la plantation d'un févier d'Amérique (*Gleditsia triacanthos* var. inermis*)* ou d'un Sophora du Japon (*Sophora japonica*) à la place de l'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) prévu en remplacement. L'érable sycomore ne sous semble pas adapté à la replantation dans le futur jardin étant donné la densité de son feuillage (ombrage important).